

AFFAIRE N° 13

RÉGULARISATION d'un DÉPASSEMENT de crédit de QUATRE VINGT DIX FRANCS (90 F) au titre de l'exercice 1958

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un dépassement de crédit de 90 F a été constaté au chapitre I art. 6: Participation de la Commune au fonctionnement de la Caisse de Retraite.

Je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la régularisation de ce dépassement (QUATRE VINGT DIX FRANCS) au budget de 1958. Cette somme a été prélevée sur les fonds libres./.

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*Actuel soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
le 26 Octobre 1959
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarni*

*Approuvé
le 29 Octobre 1959
par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte.*